

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 12 juillet 2011, à 19 h à l'édifice municipal.

**1. OUVERTURE**

Présidée par le maire, Stephen Harris

**Sont présents les conseillers:**

Michel Péliissier, conseiller, District des Monts (District 1)  
Michael Lebrun, conseiller, District de la Rive (District 3)  
Marc Ducharme, conseiller, District des Parcs (District 4)  
Marc Saumier, conseiller, District des Érables (District 5)  
Alexandre Marion, conseiller, District des Lacs (District 6)

**Absence motivée:**

François Hallé, conseiller, District des Prés (District 2)

**Est aussi présent:**

M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général

Vingt-trois (23) contribuables sont présents dans la salle.

La séance débute à 19 h 15.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de la séance**

**2. Période de questions**

**3. Adoption de l'ordre du jour**

3.1 Adoption de l'ordre du jour

**4. Adoption des procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 14 juin 2011

**5. Greffe**

5.1 Dépôt du résultat du registre du 16 juin 2011 – Règlement numéro 395-11 décrétant un emprunt et une dépense de 200 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double des rues Oasis-des-Carières, du Contrefort et de la Coulée

## **Le 12 juillet 2011**

- 5.2 Dépôt du résultat du registre du 16 juin 2011 – Règlement numéro 396-11 afin d'autoriser un emprunt et une dépense de 290 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double des rues du Domaine-Champêtre et des Chênes
- 5.3 Dépôt du résultat du registre du 16 juin 2011 – Règlement numéro 397-11 afin d'autoriser un emprunt et une dépense de 100 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double des rues Deschamps et François-Carrier
- 5.4 Dépôt du résultat du registre du 16 juin 2011 – Règlement numéro 398-11 afin d'autoriser un emprunt et une dépense de 105 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double des rues Geres et impasse des Conifères
- 5.5 Dépôt du résultat du registre du 16 juin 2011 – Règlement numéro 399-11 afin d'autoriser un emprunt et une dépense de 245 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double des rues des Pins et du Centenaire
- 5.6 Nomination de M. Michael Lebrun, conseiller du district de la Rive (# 3) au sein du comité des finances (CF) et, du comité des loisirs, des parcs et sports (CLPS)

## **6. Direction générale – Ressources humaines**

- 6.1 Fin de la période probatoire et permanence de M. Frédéric Rioux à titre de chargé de projets au Service des travaux publics
- 6.2 Autorisation de stage et d'embauche de Mme Andréanne Lamothe à titre d'étudiante à la direction générale – Période estivale 2011
- 6.3 Autorisation de participer au forum international de l'économie sociale solidaire – M. Michel Lemonde, agent de développement économique et social
- 6.4 Prolongement de l'entente entre le personnel cadre et la Municipalité de Cantley - 31 décembre 2011

**Le 12 juillet 2011**

**7. Finances**

- 7.1 Adoption des comptes payés au 30 juin 2011
- 7.2 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2011
- 7.3 Octroi d'un support municipal à Mme Stéphanie Boyer pour un projet d'aide humanitaire dans la Ville de Banfora au Burkina FASO – Octobre 2011
- 7.4 Soutien financier – Paroisse Sainte-Élisabeth – Année 2011
- 7.5 Adhésion à l'Association des gens d'affaires de Cantley (A.G.A.C.)
- 7.6 Adjudication du refinancement du Règlement d'emprunt numéro 264-04 et le financement du Règlement numéro 367-10
- 7.7 Choix d'un soumissionnaire pour le refinancement du Règlement d'emprunt numéro 264-04 et le financement du Règlement numéro 367-10
- 7.8 Transferts budgétaires – Village fantôme
- 7.9 Transfert budgétaire – Service des incendies et premiers répondants
- 7.10 Autorisation de procéder au remplacement de deux (2) portables, deux (2) ordinateurs et l'achat de vingt-neuf (29) licences Office 2010
- 7.11 Renouvellement du contrat assurance remboursement des frais juridiques relative à la Loi C-21 - BFL Canada risques et assurances inc.

**8. Services techniques**

- 8.1 Autorisation de signature d'un protocole d'entente de construction de la rue de la Sauge –Lots 4 310 700, 4 832 621 et 4 832 620 n.o. projet « Laurier du Sous-Bois »
- 8.2 Autorisation de signature du protocole d'entente de construction du chemin du Renard et chemin Jade – Lots 4 868 289 et 4 868 290 n.o. projet « Plateau de Neuville – Phase II »
- 8.3 Acceptation provisoire – Construction de l'impasse du Monarque et d'une section de la rue des Marquis
- 8.4 Acceptation provisoire – Construction de l'impasse de l'Émeraude

## **Le 12 juillet 2011**

- 8.5 Autorisation d'une dépense pour l'étude hydrologique et hydraulique pour le dimensionnement de ponceaux sur les rue Marquis, Prince et Berthier
- 8.6 Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réhabilitation et l'entretien des ponceaux sur la route 307 entre le 890 et 935, montée de la Source

## **9. Loisirs-Culture-Bibliothèque**

- 9.1 Autorisation de procéder à des tests de sol et étude de faisabilité pour un centre multifonctionnel à Cantley (**AJOUT**)
- 9.2 Priorisation des orientations et affectation de sommes pour l'aménagement des parcs de Cantley (**AJOUT**)

## **10. Urbanisme et environnement**

- 10.1 Dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269-05 – Lot 4 826 723 (N.O.) – 36, impasse des Fougères – Construction d'un bâtiment complémentaire
- 10.2 Avant-projet de lotissement « Beldage » / Construction pour fins de parcs – Chemin Hogan / Rue des Quatre-Saisons
- 10.3 Autorisation de mandater M. Pascal Audet, ingénieur forestier – Dossier du 31, rue des Pins

## **11. Développement économique – Communications**

- 11.1 Entente de publication – Éditions Média Plus Communication

## **12. Sécurité publique – Incendie**

## **13. Correspondance**

## **14. Divers**

## **15. Période de questions**

## **16. Clôture de la séance et levée de l'assemblée**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **M. Richard Durocher de la rue Nicole**

J'ai été informé que je paierais 47 \$ sur la taxe d'amélioration locale pour le traitement de surface double (Règlement numéro 369-10) et j'en paie 200 \$. M. Hallé n'est pas présent ce soir et les membres du conseil n'ont aucune réponse à me donner sur les solutions possibles. Je ne suis pas satisfait du montant à payer.

Le 12 juillet 2011

Point 3.1

**2011-MC-R311 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST

Proposé par le conseiller Michel Péliissier

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session ordinaire du 12 juillet 2011 soit adopté avec les changements suivants :

**AJOUTS:**

Point 9.1 Autorisation de procéder à des tests de sol et étude de faisabilité pour un centre multifonctionnel à Cantley

Point 9.2 Priorisation des orientations et affectation de sommes pour l'aménagement des parcs de Cantley

Adoptée à l'unanimité

Point 4.1

**2011-MC-R312 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 14 JUIN 2011**

IL EST

Proposé par le conseiller Marc Ducharme

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 14 juin 2011 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 5.1

**DÉPÔT DU RÉSULTAT DU REGISTRE DU 16 JUIN 2011 -  
RÈGLEMENT NUMÉRO 395-11 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET  
UNE DÉPENSE DE 200 000 \$ POUR LA FOURNITURE DES  
MATÉRIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE  
SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES À LA CONFECTION D'UN  
TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DES RUES OASIS-DES-  
CARRIÈRES, DU CONTREFORT ET DE LA COULÉE**

M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, procède au dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant:

Dépôt du résultat du registre – Règlement numéro 395-11 décrétant un emprunt et une dépense de 200 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double des rues Oasis-des-Carières, du Contrefort et de la Coulée. Puisqu'il n'y a eu aucune signature au registre et que le nombre requis de signature était de 18. Le règlement numéro 395-11 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le 12 juillet 2011

**Point 5.2**

**DÉPÔT DU RÉSULTAT DU REGISTRE DU 16 JUIN 2011 –  
RÈGLEMENT NUMÉRO 396-11 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE  
ET UN EMPRUNT DE 290 000 \$ POUR LA FOURNITURE DES  
MATÉRIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE  
SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES À LA CONFECTION D'UN  
TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DES RUES DU  
DOMAINE-CHAMPÊTRE ET DES CHÊNES**

M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, procède au dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant:

Dépôt du résultat du registre – Règlement numéro 396-11 afin d'autoriser un emprunt et une dépense de 290 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double des rues du Domaine-Champêtre et des Chênes. Puisqu'il n'y a eu aucune signature au registre et que le nombre requis de signature était de 25. Le règlement numéro 396-11 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**Point 5.3**

**DÉPÔT DU RÉSULTAT DU REGISTRE DU 16 JUIN 2011 –  
RÈGLEMENT NUMÉRO 397-11 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE  
ET UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR LA FOURNITURE DES  
MATÉRIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE  
SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES À LA CONFECTION D'UN  
TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DES RUES DESCHAMPS  
ET FRANCOIS-CARRIER**

M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, procède au dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant:

Dépôt du résultat du registre – Règlement numéro 397-11 afin d'autoriser un emprunt et une dépense de 100 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double des rues Deschamps et François-Carrier. Puisqu'il n'y a eu aucune signature au registre et que le nombre requis de signature était de 16. Le règlement numéro 397-11 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**Point 5.4**

**DÉPÔT DU RÉSULTAT DU REGISTRE DU 16 JUIN 2011 –  
RÈGLEMENT NUMÉRO 398-11 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE  
ET UN EMPRUNT DE 105 000 \$ POUR LA FOURNITURE DES  
MATÉRIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE  
SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES À LA CONFECTION D'UN  
TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DES RUES GERES ET  
IMPASSE DES CONIFÈRES**

M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, procède au dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant:

## **Le 12 juillet 2011**

Dépôt du résultat du registre – Règlement numéro 398-11 afin d'autoriser un emprunt et une dépense de 105 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double des rues Geres et impasse des Conifères. Puisqu'il n'y a eu aucune signature au registre et que le nombre requis de signature était de 15. Le règlement numéro 398-11 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

### **Point 5.5**

#### **DÉPÔT DU RÉSULTAT DU REGISTRE DU 16 JUIN 2011 – RÈGLEMENT NUMÉRO 399-11 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 245 000 \$ POUR LA FOURNITURE DES MATÉRIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES À LA CONFECTION D'UN TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DES RUES DES PINS ET DU CENTENAIRE**

M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, procède au dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant:

Dépôt du résultat du registre – Règlement numéro 399-11 afin d'autoriser un emprunt et une dépense de 245 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double des rues des Pins et du Centenaire. Puisqu'il n'y a eu aucune signature au registre et que le nombre requis de signature était de 23. Le règlement numéro 399-11 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

### **Point 5.6**

#### **2011-MC-R313 NOMINATION DE M. MICHAEL LEBRUN, CONSEILLER DU DISTRICT DE LA RIVE (# 3) AU SEIN DU COMITÉ DES FINANCES (CF) ET, DU COMITÉ DES LOISIRS, DES PARCS ET DES SPORTS (CLPS)**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2009-MC-R448, adoptée le 10 novembre 2009, le conseil procédait à la nomination des divers comités municipaux;

CONSIDÉRANT QUE, lors du comité général du 5 juillet 2011, M. Michael Lebrun a signifié son intérêt à siéger au comité des finances (CF) et, du comité des loisirs, des parcs et des sports (CLPS);

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil accepte la nomination de M. Michael Lebrun, conseiller du district de la Rive (#3) pour siéger au sein du comité des finances (CF) et, du comité des loisirs, des parcs et des sports (CLPS) et ce, à compter de l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le 12 juillet 2011

Point 6.1

**2011-MC-R314 FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE ET PERMANENCE DE M. FRÉDÉRIC RIOUX À TITRE DE CHARGÉ DE PROJETS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2010-MC-R476 adoptée le 14 décembre 2011, M. Frédéric Rioux a été embauché à titre de chargé de projets, sujette à une période probatoire de six (6) mois;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est entré en fonction le 10 janvier 2011 et que celui-ci satisfait aux exigences des autorités municipales;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement et la recommandation de MM. Jean-Pierre Valiquette, directeur général et, Rémi Bergeron, directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines (CRH) ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de MM. Jean-Pierre Valiquette, directeur général et, Rémi Bergeron, directeur des travaux publics et, du comité des ressources humaines (CRH), confirme la permanence de M. Frédéric Rioux au poste de chargé de projets et ce, en date du 10 juillet 2011, le tout selon les termes et conditions de l'entente et plus spécifiquement, selon l'échelon 3, classe 4, de l'échelle salariale des cadres;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-141 Salaire – Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.2

**2011-MC-R315 AUTORISATION DE STAGE ET D'EMBAUCHE DE MME ANDRÉANNE LAMOTHE À TITRE D'ÉTUDIANTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE – PÉRIODE ESTIVALE 2011**

CONSIDÉRANT la requête déposée le 26 mai 2011 par Mme Andréanne Lamothe relativement à une demande de stage pratique non rémunéré pour une période de 75 heures minimale et ce, à compter du 18 juillet 2011;

CONSIDÉRANT l'entrevue effectuée avec Mme Lamothe et les besoins exprimés par la direction générale pour la période estivale 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucune rémunération ne sera offerte pour la période du 18 juillet au 1<sup>er</sup> août 2011;

CONSIDÉRANT QUE, pour la période du 2 août 2011 au 2 septembre 2011, le comité des ressources humaines (CRH), autorise un taux horaire de 11 \$ à titre d'étudiante;

**Le 12 juillet 2011**

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général et, du comité des ressources humaines (CRH), autorise un stage non-rémunéré pour la période du 18 juillet au 1<sup>er</sup> août 2011;

QUE le conseil autorise l'embauche de Mme Andréanne Lamothe à titre d'étudiante pour la période du 2 août 2011 au 2 septembre 2011 au taux horaire de 11 \$, à titre d'étudiante;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-141 « Salaire – Gestion financière et administrative ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 6.3**

**2011-MC-R316      AUTORISATION DE PARTICIPER AU  
FORUM INTERNATIONAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE  
SOLIDAIRE - M. MICHEL LEMONDE, AGENT DE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

CONSIDÉRANT QUE la formation est un élément essentiel au bon fonctionnement et au développement;

CONSIDÉRANT la demande déposée par M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général;

CONSIDÉRANT QUE la formation aura lieu du 17 au 20 octobre 2011 à Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont de 350 \$ avant le 24 juin 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, autorise une dépense au montant de 350 \$, taxes en sus, pour l'inscription de M. Michel Lemonde, agent de développement économique et social au forum international de l'économie sociale solidaire qui se tiendra à Montréal du 17 au 20 octobre 2011 plus, les dépenses à encourir selon la politique de remboursement des dépenses des membres du conseil et du personnel cadre en vigueur pour les frais de déplacement, d'hébergement et de repas;

**Le 12 juillet 2011**

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-621-00-149 « Formation – Développement économique ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 6.4**

**2011-MC-R317      PROLONGEMENT DE L'ENTENTE ENTRE  
LE PERSONNEL CADRE ET LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY  
– 31 DÉCEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre le personnel cadre et la Municipalité de Cantley est échue depuis le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite revoir le format et l'ensemble des conditions de travail;

CONSIDÉRANT QUE la révision des conditions de travail ne pourra être réalisée sous peu;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise le prolongement automatique de l'entente entre le personnel cadre et la Municipalité de Cantley pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

**Point 7.1**

**2011-MC-R318      ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 30  
JUN 2011**

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, recommande l'adoption des comptes payés au 30 juin 2011, le tout tel que soumis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des finances (CF);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des finances (CF), approuve les comptes payés au 30 juin 2011 se répartissant comme suit : un montant de 209 177,02 \$ pour le paiement des salaires, un montant de 210 059,65 \$ pour les dépenses générales, un montant de 16 945,51 \$ au fonds de parcs et terrains de jeux pour un grand total de 436 182,18 \$.

Adoptée à l'unanimité

**Le 12 juillet 2011**

**Point 7.2**

**2011-MC-R319 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2011**

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, recommande l'adoption des comptes à payer au 30 juin 2011 le tout tel que soumis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des finances (CF);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des finances (CF), approuve les comptes à payer au 30 juin 2011 au montant de 153 084,90 \$ pour les dépenses générales.

Adoptée à l'unanimité

**Point 7.3**

**2011-MC-R320 OCTROI D'UN SUPPORT MUNICIPAL À MME STÉPHANIE BOYER POUR UN PROJET D'AIDE HUMANITAIRE DANS LA VILLE DE BANFORA AU BURKINA FASO – OCTOBRE 2011**

CONSIDÉRANT QUE le 24 mai 2011, Mme Stéphanie Boyer, citoyenne et enseignante à l'école Sainte-Élisabeth de Cantley, a déposé une demande de support municipal pour sa participation à un projet d'aide humanitaire encadré par l'organisme *Oxfam Québec* qui se tiendra dans la ville de Banfora au Burkina Faso en octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE Mme Boyer est très conscientisée et déterminée à assurer une solidarité au-delà des frontières;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des finances (CF) d'octroyer un montant de 150 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des finances (CF), alloue un montant de 150 \$ à Mme Stéphanie Boyer pour sa participation à un projet d'aide humanitaire encadré par l'organisme *Oxfam Québec* qui se tiendra dans la ville de Banfora au Burkina Faso en octobre 2011;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-971 « Subvention – Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

**Le 12 juillet 2011**

**M. Michel Pélissier se retire de la salle ayant un intérêt sur cette résolution.**

**Point 7.4**

**2011-MC-R321 SOUTIEN FINANCIER – PAROISSE  
SAINTE-ÉLISABETH – ANNÉE 2011**

CONSIDÉRANT la demande reçue le 12 mai 2011, par Mme Suzanne Brunette St-Cyr, présidente de la Fabrique, paroisse Sainte-Élisabeth;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa campagne de financement annuelle, la paroisse tiendra samedi le 1<sup>er</sup> octobre 2011, un souper-tirage annuel;

CONSIDÉRANT QUE les fonds recueillis serviront pour l'entretien et à la réfection de l'église ainsi, que l'entretien de la salle paroissiale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des finances (CF) d'octroyer un montant de 250 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des finances (CF), contribue à cette campagne de financement annuelle pour la paroisse Sainte-Élisabeth au montant de 250 \$, pour le souper-tirage du 1<sup>er</sup> octobre 2011;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-90-970 « Subventions – Loisirs et culture ».

Adoptée à l'unanimité

**M. Michel Pélissier reprend son siège à la table du conseil.**

**Point 7.5**

**2011-MC-R322 ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES GENS  
D'AFFAIRES DE CANTLEY (A.G.A.C.)**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des gens d'affaires de Cantley (A.G.A.C.) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de rassembler au sein d'un réseau fort les gens d'affaires et les professionnels qui exercent des activités commerciales à Cantley;

CONSIDÉRANT QU'en adhérant à A.G.A.C., la Municipalité de Cantley pourra bénéficier d'une parution sur le site internet et dans l'Écho de Cantley;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des finances (CF) d'adhérer à l'A.G.A.C pour un montant de 100 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

**Le 12 juillet 2011**

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des finances (CF), adhère à l'Association des gens d'affaires de Cantley (A.G.A.C.) pour un montant de 100 \$ et ce, jusqu'au 31 décembre 2011;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-90-971 « Subventions – Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 7.6**

**2011-MC-R323 ADJUDICATION DU REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 264-04 ET LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 367-10**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley accepte l'offre qui lui est faite par la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 19 juillet 2011 au montant de 1 568 000 \$ par billets en vertu des règlements numéros 264-04 et 367-10 au prix de 100,00000 échéant en série de 5 ans comme suit :

80 500 \$	3,25 %	19 juillet 2012
83 400 \$	3,25 %	19 juillet 2013
86 400 \$	3,25 %	19 juillet 2014
89 600 \$	3,25 %	19 juillet 2015
1 228 100 \$	3,25 %	19 juillet 2016

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci et que ceux-ci seront signés par MM. Stephen Harris, maire et Jean-Pierre Valiquette, directeur général ou leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cantley les billets.

Adoptée à l'unanimité

**Point 7.7**

**2011-MC-R324 CHOIX D'UN SOUMISSIONNAIRE POUR LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 264-04 ET LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 367-10**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Cantley souhaite emprunter par billet un montant total de 1 568 000 \$ :

**Le 12 juillet 2011**

<b>RÈGLEMENTS NUMÉROS</b>	<b>POUR UN MONTANT DE 1 568 000 \$</b>
Règlement no 264-04	1 243 000 \$
Règlement no 367-10	325 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 1 568 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 264-04 et 367-10 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par MM. Stephen Harris, maire et Jean-Pierre Valiquette, directeur général ou leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cantley les billets;

QUE les billets soient datés du 19 juillet 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit:

2012	80 500 \$
2013	83 400 \$
2014	86 400 \$
2015	89 600 \$
2016	92 800 \$
2016	1 135 300\$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Cantley émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 19 juillet 2011, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 264-04 et 367-10, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

Le 12 juillet 2011

Point 7.8

**2011-MC-R325 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – VILLAGE FANTÔME**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2011-MC-R160 adoptée le 12 avril 2011, le conseil autorisait une dépense de 10 999,74 \$ pour l'activité du Village fantôme;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2011-MC-R221 adoptée le 10 mai 2011, le conseil a bonifié l'enveloppe budgétaire du Village fantôme de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe budgétaire du Village fantôme est augmenté de 25 999,74 \$, il y a lieu d'effectuer des transferts budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, à effectuer les transferts budgétaires requis;

QUE le conseil autorise M. Jean-Pierre Jutras à utiliser le surplus de l'année précédente de l'activité du Village fantôme, 11 000 \$, et 1-02-702-20-970 Subventions culture, 14 999,74\$ pour couvrir les dépenses suivantes:

1-02-629-00-341	Dépenses journaux et revues	11 000,00 \$
1-02-629-00-516	Location machinerie et outillage	9 000,00 \$
1-02-629-00-610	Aliments, boissons	2 000,00 \$
1-02-629-00-670	Fournitures de bureau	3 999,74 \$
		<b><u>25 999,74 \$</u></b>

Adoptée à l'unanimité

Point 7.9

**2011-MC-R326 TRANSFERT BUDGÉTAIRE –SERVICE DES INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT QUE le projet de bornes sèches nécessite la demande d'un permis au gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est d'environ 750 \$;

CONSIDÉRANT QU'il n'y avait pas de sommes prévues à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

**Le 12 juillet 2011**

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, à effectuer le transfert budgétaire au poste 1-02-224-00-965 « Permis »;

QUE les fonds requis soient puisés à même les revenus excédentaires des taxes générales.

Adoptée à l'unanimité

**Point 7.10**

**2011-MC-R327      AUTORISATION DE PROCÉDER AU REMPLACEMENT DE DEUX (2) PORTABLES , DEUX (2) ORDINATEURS ET L'ACHAT DE VINGT-NEUF (29) LICENCES OFFICE 2010**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer deux (2) portables et deux (2) ordinateurs et de faire l'achat de vingt-neuf (29) licences de la suite Office 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de nouveaux membres du personnel a nécessité l'achat d'équipements informatiques;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année la municipalité acquiert de nouveaux équipements informatiques afin de tenir à jour ses équipements;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix auprès de deux (2) fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont prévus au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à la mise à jour à la suite Microsoft Office;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil entérine l'achat de deux (2) portables, deux (2) ordinateurs, ainsi que l'achat de vingt-neuf (29) licences de la suite Office 2010, le tout pour un montant de 19 790 \$, taxes en sus;

QUE les fonds requis soient puisés à même le fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité

Le 12 juillet 2011

Point 7.11

**2011-MC-R328 RENOUELEMENT DU CONTRAT ASSURANCE REMBOURSEMENT DES FRAIS JURIDIQUES RELATIVE À LA LOI C-21 – BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC.**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2010-MC-R482 adoptée le 14 décembre 2010, le conseil adhère à la police d'assurance des frais juridiques en regard à la Loi C-21, police d'assurances fournie par le courtier BFL Canada risques et assurances inc.;

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance des frais juridiques vient à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la police d'assurance frais juridiques;

CONSIDÉRANT QUE la Loi C-21, en modifiant le *Code criminel canadien*, permet désormais des poursuites de nature pénale contre les employeurs suite à des accidents graves du travail si des mesures adéquates n'avaient pas été prises pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley, ses élus, ses administrateurs, ses dirigeants et ses employés pourraient faire l'objet de poursuites de nature pénale;

CONSIDÉRANT QUE cette couverture d'assurances devrait faire partie intégrante du portefeuille d'assurances de dommage de la municipalité;

CONSIDÉRANT les coûts minimes et la qualité de ladite couverture et que cette dernière protège la municipalité d'un risque réel;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil renouvelle la police d'assurance des frais juridiques en regard à la Loi C-21, police d'assurances fournie par le courtier BFL Canada risques et assurances inc.;

QUE la Municipalité de Cantley s'acquitte des frais, soit un montant de 1 771,25 \$ et les frais de courtage de 150 \$ pour la prime pour la période d'assurance du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 1<sup>er</sup> juillet 2012;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-422 « Assurance responsabilité publique - Gestion financière et administrative » pour tous les services.

Adoptée à l'unanimité

Le 12 juillet 2011

Point 8.1

**2011-MC-R329      AUTORISATION DE SIGNATURE DU  
PROTOCOLE D'ENTENTE DE CONSTRUCTION DE LA RUE  
DE LA SAUGE – LOTS 4 310 700, 4 832 621 ET 4 832 620 N.O.  
PROJET « LAURIER DU SOUS-BOIS »**

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs MM.Gilbert LaSalle et Guy LaSalle désirent terminer la construction des services publics du projet « Laurier du Sous-Bois » (Lots : 4 310 700, 4 832 621 et 4 832 620 N.O.);

CONSIDÉRANT QU'une requête de mise en place des services publics a été déposée à la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente sera signé dans les prochaines semaines suivant la réunion du conseil du 12 juillet 2011 et que, cette signature autorise le promoteur à terminer la construction de la rue (Lots 4 310 700, 4 832 621 et 4 832 620 N.O.) du projet « Laurier du Sous-Bois»;

CONSIDÉRANT QUE M. Frédéric Rioux, chargé de projets, a pour sa part analysé la requête et en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par M. le maire Stephen Harris

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général:

- Approuve le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Cantley et les promoteurs MM. Gilbert LaSalle et Guy LaSalle;
- Accepte la requête soumise par le propriétaire prévoyant exécuter, à ses frais et selon la réglementation en vigueur, la fondation et le drainage des rues ou parties des rues, tel que ces éléments apparaissent aux plans préparés par l'ingénieur M. Elias El Haddad, ing.;
- Exige du propriétaire de céder à la Municipalité de Cantley, pour la somme nominale de 1,00 \$, les rues et parties de rue visées par la présente, dès que la municipalité aura approuvé les travaux réalisés sur celle-ci et que les taxes foncières percevables par la municipalité permettent de recouvrer entièrement les frais d'entretien des services publics;

QUE le conseil autorise MM. Stephen Harris, maire et Jean-Pierre Valiquette, directeur général ou leurs représentants légaux, à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Municipalité de Cantley, ainsi que les contrats notariés de cession de rues faisant l'objet de la présente.

Adoptée à l'unanimité

Le 12 juillet 2011

Point 8.2

**2011-MC-R330      AUTORISATION DE SIGNATURE DU  
PROTOCOLE D'ENTENTE DE CONSTRUCTION DU CHEMIN  
DU RENARD ET CHEMIN JADE- LOTS 4 868 289 ET 4 868 290  
N.O. PROJET « PLATEAU DE NEUVILLE - PHASE II»**

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs Développements Lavergne inc., 9188-7232 Québec inc., et 7013311 Canada Inc., désirent terminer la construction des services publics du projet « Plateau de Neuville - phase II » (Lots: 4 868 289 et 4 868 290 N.O.);

CONSIDÉRANT QU'une requête de mise en place des services publics a été déposée à la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente sera signé dans les prochaines semaines suivant la réunion du conseil du 12 juillet 2011 et que, cette signature autorise le promoteur à terminer la construction des rues (Lots : 4 868 289 et 4 868 290 N.O.) du projet «Plateau de Neuville - phase II»;

CONSIDÉRANT QUE M. Frédéric Rioux, chargé de projets, a pour sa part analysé la requête et en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général:

- Approuve le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Cantley et les promoteurs Développement Lavergne inc., 9188-7232 Québec inc., et 7013311 Canada Inc.;
- Accepte la requête soumise par le propriétaire prévoyant exécuter, à ses frais et selon la réglementation en vigueur, la fondation et le drainage des rues ou parties des rues, tel que ces éléments apparaissent aux plans préparés par l'ingénieur M. Patrice Thauvette, de la firme CIMA+;
- Exige du propriétaire de céder à la Municipalité de Cantley, pour la somme nominale de 1,00 \$, les rues et parties de rue visées par la présente, dès que la municipalité aura approuvé les travaux réalisés sur celle-ci et que les taxes foncières percevables par la municipalité permettent de recouvrer entièrement les frais d'entretien des services publics;

QUE le conseil autorise MM. Stephen Harris, maire et Jean-Pierre Valiquette, directeur général ou leurs représentants légaux, à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Municipalité de Cantley, ainsi que les contrats notariés de cession de rues faisant l'objet de la présente.

Adoptée à l'unanimité

Le 12 juillet 2011

Point 8.3

**2011-MC-R331      ACCEPTATION      PROVISOIRE      –**  
**CONSTRUCTION DE L'IMPASSE DU MONARQUE ET D'UNE**  
**SECTION DE LA RUE DES MARQUIS**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2011-MC-R216 adoptée le 10 mai 2011, le conseil autorisait la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Cantley et la compagnie 2794357 CANADA INC. représentée par M. Bernard Marenger;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente a été signé le 23 juin 2011 et que cette signature autorisait le promoteur à entreprendre la construction de son chemin;

CONSIDÉRANT QU'en date du 28 juin 2011 la Municipalité de Cantley a reçu une lettre de la firme Sagenex Inc. nous avisant que le présent chemin était provisoirement acceptable;

CONSIDÉRANT QU'en date du 28 juin 2011 une visite de chantier a été effectuée par M. Frédéric Rioux, chargé de projets, pour constater que le chemin était bel et bien conforme malgré les déficiences apparaissant dans la liste de l'acceptation provisoire des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par M. le maire Stephen Harris

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise l'acceptation provisoire de l'impasse du Monarque et d'une section de la rue des Marquis et ce, conditionnellement au dépôt du cautionnement d'entretien de 5 %, au montant de 17 266, 48 \$, qui sera en vigueur pour au moins une année complète avant l'acceptation finale et l'acquisition de l'impasse.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.4

**2011-MC-R332      ACCEPTATION      PROVISOIRE      –**  
**CONSTRUCTION DE L'IMPASSE DE L'ÉMERAUDE**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2011-MC-R155 adoptée le 12 avril 2011, le conseil autorisait la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Cantley et le consortium formé des trois entreprises suivantes : 9188-7232 Québec Inc., 7013311 Canada Inc. et Développement Lavergne Inc. représentées par M. Pierre Guilbault;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur avait débuté la construction du chemin en 2010 sans protocole d'entente et plans;

CONSIDÉRANT QUE en date du 6 mai 2011 une visite de chantier a été effectuée par M. Frédéric Rioux, chargé de projets, pour constater que le chemin respectait pas les normes de la municipalité et des mesures correctives ont été demandées;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente a été signé le 30 juin 2011 et que cette signature officialisé le promoteur à finaliser son chemin;

**Le 12 juillet 2011**

CONSIDÉRANT QUE en date du 13 juin 2011 la Municipalité de Cantley a reçu une lettre de Elias El Haddad ing., nous avisait que le présent chemin était provisoirement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE en date du 10 juin 2011 une visite de chantier a été effectuée par M. Frédéric Rioux, chargé de projets, pour constater que le chemin était bel et bien conforme malgré les déficiences apparaissant dans la liste de l'acceptation provisoire des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise l'acceptation provisoire l'impasse de L'Émeraude et ce, conditionnellement au dépôt du cautionnement d'entretien de 5 % payé le 3 août 2010, au montant de 16 195 \$, qui sera en vigueur pour au moins une année complète avant l'acceptation finale et l'acquisition de la rue.

Adoptée à l'unanimité

**Point 8.5**

**2011-MC-R333      AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ÉTUDE HYDROLOGIQUE ET HYDRAULIQUE POUR LE DIMENSIONNEMENT DE PONCEAUX SUR LES RUES MARQUIS, PRINCE ET BERTHIER**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a procédé à des demandes de prix, le tout relativement aux dimensionnements de ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a reçu lors du 24 et 25 juin derniers une importe quantité de pluie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a subi des dommages à son réseau routier, et que certains chemins ont été détruits suite aux fortes pluies;

CONSIDÉRANT QUE certains ponceaux n'ont pu répondre aux quantités d'eau véhiculées par les cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) firmes d'ingénieries ont présenté une offre de service au montant indiqué ici-bas pour effectuer les études nécessaires au dimensionnement des ponceaux :

- |         |           |
|---------|-----------|
| • JFSA  | 11 500 \$ |
| • EXP.  | 13 600 \$ |
| • CIMA+ | 15 700 \$ |

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur des travaux publics, de retenir la soumission la plus basse offerte par JFSA au montant de 11 500 \$, taxes en sus;

**Le 12 juillet 2011**

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par M. le maire Stephen Harris

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur des travaux publics, autorise une dépense de 11 500 \$, taxes en sus, à la firme JFSA afin de procéder dans les meilleurs délais aux relevés et à l'étude du dimensionnement des ponceaux;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-418 « Honoraires professionnels – Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 8.6**

**2011-MC-R334 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR LA RÉHABILITATION ET L'ENTRETIEN DES PONCEAUX SUR LA ROUTE 307 ENTRE LE 890 ET LE 935, MONTÉE DE LA SOURCE**

CONSIDÉRANT QUE; la Municipalité de Cantley a reçu lors du 24 et 25 juin 2011 une importante quantité de pluie;

CONSIDÉRANT QUE; la Municipalité de Cantley est inscrit au programme d'aide aux sinistrés du Ministère de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE; la Municipalité de Cantley a subi des dommages à son réseau routier, et que certains chemins ont été détruits suite aux fortes pluies;

CONSIDÉRANT QUE; certains ponceaux n'ont pu répondre aux quantités d'eau véhiculées par les cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le secteur situé à l'ouest des adresses suivantes, soit du 890 au 935, montée de la Source, est reconnu comme une zone de mouvement de sol et que le 915, 925 et 935, montée de la Source ont été affectés par la pluie et qu'il y a eu des glissements de terrain dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur des travaux publics, demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) de réhabiliter les ponceaux du côté ouest de la route 307 et d'effectuer l'entretien des fossés du côté est dans le tronçon situé entre le 890 et le 935, montée de la Source;

QUE le conseil mandate M. Rémi Bergeron pour présenter le dossier au MTQ et assurer le suivi des interventions dans le but de sécuriser ce secteur.

Adoptée à l'unanimité

Le 12 juillet 2011

Point 9.1

**2011-MC-R335      AUTORISATION DE PROCÉDER À DES TESTS DE SOL ET ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL À CANTLEY**

CONSIDÉRANT QUE la Maison Hupé qui sert présentement de centre communautaire est désuète et vétuste;

CONSIDÉRANT QUE sa rénovation est trop dispendieuse par rapport à sa valeur;

CONSIDÉRANT QUE la population de Cantley continue de grandir à un rythme effréné avec un des taux de croissance parmi les plus élevés au Canada;

CONSIDÉRANT les besoins de la population de Cantley pour avoir un lieu de rassemblement, tant pour la pratique de sports que pour la participation ou contribution à des événements sportifs, culturels, sociaux et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE l'édifice de l'hôtel de ville actuel au 8, chemin River ne suffit plus aux besoins en espace de l'administration municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil autorise la direction générale à effectuer des tests de sol sur le terrain de la Mairie et qu'une étude de faisabilité soit complétée avant la fin de l'automne 2011 pour, par la suite faciliter la préparation d'un dossier en préparation de demandes de subventions;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-30-419 « Honoraires professionnels – Activités récréatives ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.2

**2011-MC-R336      PRIORISATION DES ORIENTATIONS ET AFFECTATION DE SOMMES POUR L'AMÉNAGEMENT DES PARCS DE CANTLEY**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2011-MC-R295 adoptée le 14 juin 2011, le conseil approuvait des dépenses totales de 88 000 \$ pour l'aménagement de huit (8) parcs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le montant des coûts accordés à la préparation des terrains et l'installation des structures de jeux sans toutefois modifier le coût total;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger ladite résolution 2011-MC-R295 et de la remplacer par cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley souhaite aménager ses parcs;

**Le 12 juillet 2011**

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse effectués par la firme Conception Plein Air en 2010;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà fait l'acquisition de structures et modules de jeux répondant aux besoins de cette analyse en 2009 et 2010 (résolutions numéros 2010-MC-R152 et );

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose de revenus totalisant 88 000 \$ dans les postes budgétaires numéros 1-02-701-50-419 (Honoraires professionnels) et 1-02-701-50-522 (Entretien/réparation bâtiments et terrains) et le fonds de parcs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des loisirs, des parcs et des sports (CLPS) d'aller de l'avant le plus tôt possible pour l'installation de ces équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Ducharme

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise l'affectation de sommes pour l'aménagement des parcs de Cantley, jusqu'à concurrence de 88 000 \$, engagées de la façon suivante :

- Autorisation de dépenses pour la préparation des terrains des projets de parcs des Manoirs et de l'Ancre et des parcs Grand-Pré, Mary-Anne-Phillips, Longue Allée, des Bons-Vivants, Denis et Godmaire pour l'installation des structures de jeux déjà livrées, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ (poste budgétaire no 1-02-701-50-522 Entretien/réparation bâtiments et terrains) et jusqu'à concurrence de 19 000 \$ aux fonds de parcs;
- Autorisation de dépenses pour l'installation des structures de jeux déjà livrées dans les parcs ci-haut mentionnés, jusqu'à concurrence de 35 000 \$ aux fonds de parcs;
- Autorisation de dépenses pour effectuer les analyses de faisabilité et d'implantation d'une nouvelle patinoire et d'un terrain de soccer, jusqu'à concurrence de 5 000 \$, taxes en sus, (poste budgétaire numéro 1-02-701-50-419 / Honoraires professionnels);
- Autorisation de dépenses pour effectuer la réparation de la surface du terrain de tennis au parc Grand-Pré, jusqu'à concurrence de 9 000 \$, taxes en sus, (poste budgétaire numéro 1-02-701-50-522 /Entretien/réparation bâtiments et terrains).

## **Le 12 juillet 2011**

QUE selon la recommandation du comité des loisirs, des parcs et des sports (CLPS), poursuive l'aménagement des parcs selon les priorités suivantes :

- 1) Réalisation des travaux prévus pour tous les parcs cités ci-haut.
- 2) Analyse pour une nouvelle patinoire.
- 3) Analyse pour un nouveau terrain de soccer.
- 4) Réparation de la surface du terrain de tennis du parc Grand-Pré.

QUE la résolution numéro 2011-MC-R295 soit et est abrogée à tout fin que de droit.

Adoptée à l'unanimité

### **Point 10.1**

#### **2011-MC-R337 DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05 – LOT 4 826 723 (N.O.) – 36, IMPASSE DES FOUGÈRES – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure fut déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement le 3 juin 2011 à l'égard de la construction d'un garage résidentiel projeté sur le lot 4 826 723 du Cadastre du Québec au 36, impasse des Fougères;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa réunion du 16 juin 2011, a procédé à l'étude de la demande et recommande de refuser la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), refuse la dérogation mineure afin de permettre, sur le lot 4 826 723(N.O) du Cadastre du Québec au 36, impasse des Fougères, la construction d'un bâtiment complémentaire, soit un garage résidentiel :

- ayant une superficie de 167,23 mètres carrés au lieu d'un maximum de 100 mètres carrés tel que prescrit à l'article 7.2.2 du Règlement de zonage numéro 269-05;

**Le 12 juillet 2011**

- ayant une hauteur de 7,92 mètres au lieu d'un maximum de 7,01 mètres, soit la hauteur du bâtiment principal, tel que prescrit à l'article 7.3 du Règlement de zonage numéro 269-05.

Adoptée à l'unanimité

**Point 10.2**

**2011-MC-R338 AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT « BELDAGE » / CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS – CHEMIN HOGAN / RUE DES QUATRE-SAISONS**

CONSIDÉRANT le dépôt de l'avant-projet de lotissement révisé visant les lots 3 552 361 à 3 552 372, 3 552 374 à 3 552 377, 3 558 286 et 3 558 287 du Cadastre du Québec préparé par M. Jean-François Touchet, urbaniste, dossier BEL P01, en date du 4 avril 2010 et révisé le 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucun permis de lotissement ne pourra être émis si le promoteur du projet n'effectue pas sa contribution pour fins de parcs;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de lotissement a été présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion du 16 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme(CCU) recommande au conseil d'accepter une contribution pour fins de parcs en argent représentant 8,5% de la valeur du terrain suite à l'évaluation d'un évaluateur mandaté par la municipalité de Cantley aux frais du promoteur, et une contribution en terrain représentant 1,5% de la superficie du site visé;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour l'aménagement du parc seront déduits de la contribution monétaire équivalant à 8,5% de la valeur du terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accepte la contribution pour fins de parcs du projet « Beldage » représentant 8,5 % de la valeur du terrain en argent, suite à l'évaluation d'un évaluateur mandaté par la Municipalité de Cantley aux frais du promoteur, et une contribution en terrain représentant 1,5 % de la superficie du site visé, tel que montré au plan préparé par M. Jean-François Touchet, urbaniste, dossier BEL P01, en date du 4 avril 2010 et révisé le 14 juin 2011.

Adoptée à l'unanimité

Le 12 juillet 2011

Point 10.3

**2011-MC-R339      AUTORISATION DE MANDATER M. PASCAL AUDET, INGÉNIEUR FORESTIER – DOSSIER DU 31, RUE DES PINS**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2010-MC-R241 adoptée le 8 juin 2010, le conseil mandatait le procureur Me Rino Soucy afin de préparer une mise en demeure pour faire respecter la réglementation municipale et par le fait même, les plans de reboisement préparés par M. Pascal Audet ing. forestier;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 31, rue des Pins a procédé au reboisement de 158 arbres selon les plans de reboisement de l'ingénieur forestier;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2010-MC-R399 adoptée le 12 octobre 2010, le conseil permettait le reboisement dudit terrain et que la totalité des travaux soit complétée le 1er juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE la vérification et validation desdits travaux soient faits par un ingénieur forestier le tout conformément au plan de reboisement préalablement soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil mandate M. Pascal Audet, ingénieur forestier pour valider le reboisement du terrain situé au 31, rue des Pins, le tout en conformité avec les plans de reboisement préparés et déposés par l'ingénieur forestier pour cette propriété.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.1

**2011-MC-R340      ENTENTE DE PUBLICATION – ÉDITIONS MÉDIA PLUS COMMUNICATION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a démontré une volonté de produire du matériel de communication auprès des citoyens, sur recommandation du comité de développement économique (CDÉ);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Éditions Média Plus Communication a fait une proposition, qui se résume à produire à titre gratuit du matériel de communication tels un calendrier et un guide du citoyen, l'entreprise en question se rémunérant avec de la publicité de commerces locaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise compte parmi ses clients plusieurs municipalités ainsi que des MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise n'imprime rien sans notre accord, et que la Municipalité a un droit de regard sur les publicités;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de développement économique (CDÉ);

**Le 12 juillet 2011**

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité de développement économique (CDÉ), délègue M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général ou leurs représentants légaux, à négocier et signer les ententes avec le fournisseur Éditions Média Plus Communication et que, M. Michel Lemonde, agent de développement économique et social, se charge de préparer les outils promotionnels choisis.

Adoptée à l'unanimité

**Point 16.**

**2011-MC-R341 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE la session ordinaire du conseil municipal du 12 juillet 2011 soit et est levée à 21 heures 25.

Adoptée à l'unanimité

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, directeur général, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 13<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2011.

Signature : \_\_\_\_\_